

Du 28 septembre 2022

La séance du Conseil s'est tenue à la salle de bal du théâtre Jean FERRAT de Fourmies à 18 h 00

Etaient présents : **Pour ANOR** : M. Jean-Luc PERAT, Mme Joëlle BOUTTEFEUX, Bernard BAILLEUL ; **Pour BAIVES** : M. Claude GARY, **Pour EPPE SAUVAGE** : Mme Viviane DESMARCHELIER, **Pour FERON** : M. Jean-François BAUDRY ; **Pour FOURMIES** : M. Mickaël HIRAUX, Mme Valérie DUFOSSET, M. Benoît WASCAT, M. Maxence SIMPERE, Mme Nathalie PATIN, M. Jean-Luc BURY, M. Jean-Paul PRONAU, Mme Agnès DUPARCQ, M. Philippe VIEVILLE, M. Jean-Pierre WILHEM, **Pour GLAGEON** : M. Frédéric BETTIGNIES, Mme Aurélie PEROT ; **Pour MOUSTIER EN FAGNE** : M. Frédéric HOUART ; **Pour OHAIN** : M. Sylvain OXOBY, Mme Lydie BUREL, **Pour TRELON** : Mme Liliane COLLIER, M. Michel BOMBART ; **Pour WALLERS EN FAGNE** : M. Bernard NAVARRE ; **Pour WIGNEHIES** : M. Jean-Guy BERTIN, M. Pascal COBUT, Mme Sylvie FOUAN, M. Clément CHIKH ; **Pour WILLIES** : M. Patrick LANDA.

Etaient absents excusés représentés et ayant donné pouvoir : **Pour ANOR** : M. Benjamin WALLERAND a donné pouvoir à M. Jean-Luc PERAT, Mme Sandra PAGNIEZ a donné pouvoir à Mme Joëlle BOUTTEFEUX; **Pour FOURMIES** : Mme Amandine TROCLET a donné pouvoir à M. Philippe VIEVILLE, Louis YDE a donné pouvoir à M. Maxence SIMPERE, Mme Corinne LEFORT a donné pouvoir à Mme Agnès DUPARCQ, Mme Clothilde FRISON a donné pouvoir à M. Jean-Paul PRONAU, Mme Réjane CLEMENT a donné pouvoir à M. Jean-Luc BURY, M. Jérôme ALCESILAS a donné pouvoir à M. Mickaël HIRAUX, M. Cédric GLASSET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre WILHELM ; **Pour GLAGEON** : M. Ludovic ZACHARIE a donné pouvoir à M. Frédéric BETTIGNIES ; **Pour TRELON** : M. Thierry REGHEM a donné pouvoir à Mme Liliane COLLIER, **Pour WIGNEHIES** : Mme Valérie SELLIER a donné pouvoir à M. Pascal COBUT.

Etaient absents ou excusés : **Pour FOURMIES** : Mme Myriam COUPAIN, Mme Véronique BOUBIA ; **Pour TRELON** : Mme Emilie BARBET, M. Éric BONGIBAUT ;

Secrétaire de séance : M. Maxence SIMPERE.

1/ ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

- Procès- verbal réunion Conseil du 28 juin 2022
- Compte-rendu des décisions prises au titre de la délégation de pouvoir
- Pacte de gouvernance.
- Lieux de tenue des assemblées délibérantes de la CCSA

2/ URBANISME :

- Motion relative à la loi « Climat et Résilience » et au zéro artificialisation nette

3/ ENVIRONNEMENT :

- Dépôt du dossier CITEO pour l'extension des consignes de tri

4 / DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

- Demande acquisition de terrain S.C.I. ZI
- Dossier Pro Vulca, annulation de la vente bâtiment DEPASSE
- Cession terrains pour l'Euro symbolique des parcelles quartiers des Verreries et du Conditionnement
- Convention départementale rejet pluvial ZA OHAIN

5/ SERVICES FINANCIERS :

- Emprunt budget annexe environnement
- F.P.I.C. 2022
- O.P.A.H. RU subvention
- Convention GPF

ADMINISTRATION GENERALE

Monsieur Maxence SIMPERE est désigné secrétaire de séance.

Procès- verbal réunion Conseil du 28 juin 2022

Le procès-verbal de la dernière réunion du 28 juin 2022 n'appelle aucune observation et est adopté.

Délégations de pouvoirs au Président

Le Président donne lecture des décisions prises au titre de sa délégation de pouvoir, depuis la dernière réunion du conseil. Cette question n'appelle aucune observation de la part de l'assemblée délibérante.

Pacte de gouvernance

Certaines communes ont fait part de la délibération prise par leurs assemblées respectives sur ce sujet.

Monsieur PERAT souhaite prendre la parole, il indique que le délai laissé aux collectivités pour répondre, à savoir les deux mois à compter du mail du 22 juillet 2022, représente une période de temps assez peu adaptée, en raison des congés estivaux.

Il évoque également une demande tenant à ce que soit accordé à la commune d'ANOR, un sixième conseiller communautaire.

Sur le 1^{er} point, Monsieur WASCAT tient à préciser que le travail sur le pacte de gouvernance est assez ancien maintenant et que de nombreuses réunions des groupes de travail se sont déjà tenues sur le sujet.

Sur le 2^{eme} point le Président rappelle que lorsque la CCSA avait été interpellée sur le sujet, une délibération de 2019 avait indiqué la volonté de l'intercommunalité de maintenir le nombre d'élus communautaires par commune.

Concernant le pacte de gouvernance, Monsieur PERAT ajoute que depuis le rendu des groupes de travail, un élément essentiel a été modifié à savoir la gouvernance des services de la CCSA via la direction générale mutualisée.

Il indique qu'il évoquera prochainement le sujet du pacte au sein du Conseil Municipal d'ANOR et qu'il fera part des remarques qui auront été formulées à cette occasion.

Monsieur BETTIGNIES évoque le pacte fiscal et financier et indique que pour bien avancer sur le sujet, il est nécessaire de disposer d'éléments concrets.

Monsieur WASCAT lui précise que le travail sur le sujet est en cours notamment en ce qui concerne l'harmonisation du taux de TEOM.

Une réunion de bureau sera à prévoir ainsi qu'une conférence des Maires durant le dernier trimestre 2022. Une présentation sera faite auprès des Conseils Municipaux au début de l'année 2023.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité moins une abstention, le projet de pacte de gouvernance.

Lieux de tenue des assemblées délibérantes de la CCSA.

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le projet de délibération fixant les lieux de réunion des assemblées délibérantes de la CCSA.

Outre les lieux proposés à savoir la salle des fêtes des communes d'OHAIN, GLAGEON, TRELON et WIGNEHIES est ajoutée la salle des fêtes de la commune de WALLERS EN FAGNE.

Figure également parmi les lieux de réunion autorisés, la salle de bal du théâtre Jean FERRAT de FOURMIES.

URBANISME

Motion zéro artificialisation nette – Loi Climat et Résilience

La motion proposée au Conseil Communautaire est adoptée à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT

Dépôt du dossier CITEO pour l'extension des consignes de tri

Le Président rappelle qu'il est nécessaire de délibérer pour permettre de faire acte de candidature à l'appel à projets CITEO

Cela s'inscrit dans l'extension des consignes de tri au 1^{er} janvier prochain.

Monsieur WILHELM demande ce qu'il en est des relations contractuelles avec l'entreprise FLAMME. Le Président indique que le contrat est toujours en cours. Il ajoute que la tendance actuelle semble aller vers une fusion des trois entités SMIAA, ECOVALOR et SIAVED, pour n'en former qu'une seule.

Monsieur BAUDRY tient à rappeler que l'autorisation d'exploiter du centre de tri du SIAVED vient d'être retirée par la Préfecture. Une nouvelle procédure va devoir être reprise sur cet aspect des choses.

Même le « Canard Enchaîné » s'est fait l'écho de cette affaire.

Il ajoute que le dossier reste extrêmement sensible.

Le Président indique qu'effectivement le dossier est particulièrement compliqué mais que la tendance actuelle semble aller vers une nouvelle délivrance au SIAVED de l'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité la candidature à cet appel à projets et la signature du contrat de financement avec CITEO, dans le cadre de l'extension des consignes de tri.

Demande acquisition de terrains SCI ZI

Il est rappelé que la CCSA a été saisie d'une demande de Monsieur TROCHAIN pour l'acquisition d'une parcelle en face du PIDE (zone artéopole), parcelle cadastrée A579p de 1 955m².

Le prix proposé est de 23 460 €.

Monsieur PERAT tient à préciser que dans des circonstances similaires, le Conseil Communautaire a fixé un certain nombre de conditions pour éviter le gel des terres et permettre à la CCSA de garantir une meilleure maîtrise foncière.

Il s'agit notamment de s'assurer qu'il n'y ait pas plus d'un an qui s'écoule entre la délibération du Conseil Communautaire et la signature de l'acte de vente mais également que les travaux doivent être initiés dans le délai d'un an à compter de la vente.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire adopte la présente délibération à l'unanimité.

Dossier PRO VULCA – annulation de la vente bâtiment DEPASSE

Il est rappelé que dans ce dossier la CCSA avait délibéré respectivement le 15 avril et 30 juin 2021 dans le cadre d'un prix de vente fixé à 70 000 € puis à 82 476,80 € intégrant les arriérés de loyers.

Depuis cette époque, la CCSA n'a pas obtenu de garanties de la part de l'acheteur potentiel quant à l'obtention de son prêt bancaire. Un ultime courrier ainsi que des démarches engagées par Monsieur PERAT n'ont pas permis de faire avancer cette question.

Dès lors, il est proposé au Conseil d'annuler les délibérations précitées et donc le projet de vente. Il est proposé également d'autoriser la signature d'un bail commercial en bonne et due forme avec l'occupant des lieux.

Le Conseil Communautaire adopte cette délibération à l'unanimité.

Cession de terrains à l'euro symbolique quartiers des Verreries et du Conditionnement.

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité cette cession à l'euro symbolique

Convention départementale rejet pluvial ZA OHAIN

L'assemblée délibérante autorise à l'unanimité la signature de cette convention avec le Département du Nord.

Emprunt budget annexe environnement

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité la signature de ce contrat de prêt. Une correction doit être apportée à la délibération relativement à la commission d'engagement qui est de 1% du montant du prêt et non 10% comme indiqué par erreur sur la délibération.

Répartition FPIC 2022

Le projet de délibération est retiré.

Il pourra être représenté lors du prochain conseil communautaire du 12 octobre 2022

Les membres du Conseil Communautaire demandent des informations complémentaires notamment la comparaison entre les chiffres 2022 et 2021 pour ce qui concerne la répartition entre les communes.

Subvention OPAH RU

Mr PERAT sans remettre en cause le dispositif de l'OPAH RU souhaite que puisse être abordé, dans les prochaines semaines, la question d'un éventuel abondement de la CCSA au dispositif « PIG Habiter Mieux ».

Il poursuit en indiquant que cela garantirait mieux une équité de traitement entre les habitants certains ne pouvant bénéficier notamment de l'OPAH RU qui est financé en partie par la Communauté de Communes

Le Président indique que cela pourra être abordé dans la CIM élargie du 4/10.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire adopte la délibération à l'unanimité.

Convention GPF

Le Conseil Communautaire adopte la délibération à l'unanimité et autorise la signature de convention avec l'association Grand Prix de FOURMIERS.

La séance est levée à 20 h 05

Le secrétaire de séance
M. SIMPERE

Le Président,
M.HIRAUX